



BARÈME « Ouvertures professionnelles 2 » (EC de L3)

Deux attributions de points sont possibles :

- par les responsables du SUIO (barème fixé en accord avec l'UFR) ;
- par les responsables de formation (= le responsable de votre licence).

Actions donnant lieu à une attribution de points par le SUIO

1 point

- ✓ Atelier « CV lettre de motivation »
- ✓ Atelier « Connaître et se faire connaître (réseau) »
- ✓ Atelier « Décrocher un stage »
- ✓ Atelier « Intégrer la Fonction Publique »
- ✓ Atelier « Préparer un entretien de recrutement »
- ✓ Atelier « Prendre la parole en public »
- ✓ Ateliers « Entrepreneuriat »
- ✓ Tout autre atelier du SUIO

2 points

- ✓ Dispositif « Soft Skills » (avoir terminé les parties « avant » et « après » le stage sur MADOC)

3 points

- ✓ Participation au Concours des Talents du Tertre (inscription en novembre 2019)
- ✓ Tutorat ambassadeur (OIP), Tuteur/tutrice Clip, sous réserve d'attestation d'engagement et de loyauté
- ✓ Participation à l'action « Littéraires En Entreprise » ouverte aux L3
- ✓ Participation à l'Innovation Campus Day

Actions donnant lieu à une attribution de points par le responsable de licence (à contacter pour la comptabilisation)

1 point

- ✓ Ateliers, conférences, rencontres « métiers » ou concernant les poursuites d'études organisées à l'initiative du ou des responsables de formation, ou à l'initiative de l'UFR.
- ✓ Stage non obligatoire, emploi étudiant, emploi saisonnier ou bénévolat en lien direct avec la formation suivie, inférieur à 30h.
- ✓ Volontariat pour l'encadrement de la Journée d'Orientation (en octobre)
- ✓ Volontariat pour l'encadrement des Journées Portes Ouvertes de l'université (en février-mars).

2 points



- ✓ Stage non obligatoire, emploi étudiant, emploi saisonnier ou bénévolat en lien direct avec la formation suivie, entre 30h et 100h.
- ✓ Tuteur/tutrice d'accompagnement
- ✓ Mobilité ou séjour d'étude à l'étranger d'un semestre (Erasmus+, BCI, convention bilatérale, etc.)

3 points

- ✓ Stage non obligatoire, emploi étudiant, emploi saisonnier ou bénévolat en lien direct avec la formation suivie, si plus de 100h (hors VEE)

4 points

- ✓ Participation au projet « Souffle et poésie » (pour les L3 Lettres)
- ✓ Séjour d'étude à l'étranger d'un an (Erasmus+, BCI, convention bilatérale etc.)